

A.G.S.A.
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 36 rue de la résistance
56440 LANGUIDIC
951 267 129 RCS LORIENT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 21 JUILLET 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 21 juillet
A 13 heures 30,

Les associées de la société A.G.S.A., société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, divisé en 3.000 actions de 5 euros chacune se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 36 rue de la résistance à Languidic (56440), sur convocation verbale faite par la Présidence, toutes les associées étant d'accord sur ce mode de convocation.

Sont présentes :

Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC
Propriétaire de

1.530 actions

Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID
Propriétaire de

1.470 actions

Seuls associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC, présente et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre d'actions.

ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

▪ **S'agissant du changement de l'actionnariat et de la Présidence**

1. Constat de la cession de 1.470 actions à Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC ;
2. Démission de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée ;
3. Passage d'une société à une forme pluripersonnelle à unipersonnelle.

▪ **S'agissant de la modification portant sur les statuts**

4. Modification statutaires suite au départ de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID

▪ **S'agissant de la modification portant sur les statuts**

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AG 

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la Présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la Présidence.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Constat de la cession définitive à Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC.

L'Assemblée Générale prend acte de la cession de 1.470 actions au profit de Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Démission de Madame Sabine LANNEZ de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée, à effet du 21 juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

TROISIÈME RÉSOLUTION

Changement de forme sociale pluripersonnelle à une forme unipersonnelle

Par suite de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale constate que le transfert de propriété des 1.470 actions a pour effet de conférer à Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC, l'intégralité des actions de la société A.G.S.A.

Pour cette raison, l'Assemblée Générale constate le changement de forme sociale pour une société unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité.**

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaires suite au départ de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID

L'Assemblée Générale constate différentes mises à jour des statuts pour tenir compte des conséquences du départ de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID :

► **l'article 6** des statuts sera modifié pour tenir compte de la suppression de la qualité d'associée de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID comme suit :

« **ARTICLE 6 - APPORTS**

[...]

SL

AG

Mouvements

Le 21 juillet 2025, Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC a fait l'acquisition des 1.470 actions de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID. »

» **l'article 16** des statuts sera modifié pour tenir compte de la suppression de la fonction de Directrice Générale Déléguée de Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID comme suit :

« ARTICLE 16 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination de la Présidente

La première Présidente de la Société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- *Madame Amélie GRALL
Demeurant 239 rue Manéchelaude – 56440 LANGUIDIC
Née le 25 août 1981 à PLOEMEUR (56),
De nationalité française,*

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée.

Madame Amélie GRALL déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Nomination de Directeur Général Délégué

Aucun Directeur Général n'a été nommé »

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Madame Amélie GRALL épouse GUÉHENNEC
Présidente et Associée



Madame Sabine LANNEZ épouse ABDELHAMID

« Confirmation de ma démission de mes fonctions de Directrice Générale Déléguée »

